

A la fin d'une séance de Conseil municipal, des vœux déposés.
A la fin de l'année, mes vœux pour 2009 ; vœux non présentés en séance.
A quoi bon ?

Depuis mars 2008, au Conseil municipal, toujours ce même constat :

- Les Hommes lèvent la main ; les Femmes observent le silence. Enfin, presque !
Séance municipale d'octobre 2008 :

- 595 lignes du compte rendu intégral de la séance concernent les interventions des conseillers contre seulement 59 lignes pour les interventions des conseillères.

Et encore, les propos tenus par le Président de séance n'entrent pas dans ce décompte. S'il fallait considérer les interventions de Monsieur Kaltenbach, le déséquilibre serait encore plus affligeant.

- 52 fois les hommes ont levé la main pour prendre la parole contre seulement 6 fois pour les femmes.

Pour tenter d'expliquer ce déséquilibre, certain.es évoquent l'importance du rôle de rapporteur joué par les Présidents de groupe.

- *Président ! Juste la marque du masculin... et pour cause !*

Par contre, comme la parité s'applique pour les adjoint.es, qu'en est-il ?

- 123 lignes pour les adjoints et 51 pour les adjointes .
- 36 lignes sur 51 se répartissent entre deux adjointes qui ont pris la parole successivement.

Cette domination masculine, en prise et en temps de paroles, se retrouve pour toutes les séances municipales. La domination masculine qui nous imprègne tous et toutes, est subtile, pas forcément perceptible. Hommes et femmes sont concerné.es,

D'où ce vœu : Que chaque élu.e, pour l'année à venir, fasse un effort pour une participation audible et visible des conseillères durant les séances du Conseil municipal.

Ce serait un pas vers l'égalité Homme Femme, prolongement de la parité.
Ce serait aussi offrir un autre modèle.

Ce conseil municipal ne représente qu'une image éthérée de notre société. Cependant, il renvoie à d'autres scènes de la vie quotidienne... une autre forme de domination masculine.

- Des hommes lèvent la main ; des femmes gardent le silence... le silence à tout jamais.
En France, une femme meurt tous les trois jours sous les coups de son conjoint ou de son ex.

Rachel ADIL – Conseillère municipale de l'opposition, non inscrite – Clamart –
Décembre 2008